

Les récifs artificiels en pneus, fausse bonne idée

Paris, 12 mai 2015 – **Des millions de pneus ont été immergés dans les mers et océans depuis les années 1960** avec l'idée d'en faire des récifs artificiels. Un demi-siècle après, le bilan n'est pas réjouissant et la France commence à extraire les siens pour stopper les détériorations du milieu marin.

Selon des publications scientifiques, environ **200 sites à travers le monde** ont accueilli ces décharges immergées, notamment en Amérique du Nord, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient ou en Europe. Parmi les principaux pays adeptes de cette pratique, figurent les Etats-Unis, la Malaisie, Israël et la France.

Dans ce dernier pays, l'Agence des aires marines protégées a entrepris cette semaine de retirer une partie des **25'000 pneus immergés dans les années 1980 en Méditerranée, entre les villes de Cannes et d'Antibes, sur la Côte d'Azur.**

Le récif, comme d'autres dans le monde constitués de pneus attachés les uns aux autres, n'a pas résisté à la houle et aux courants. Les pneus se sont éparpillés, détériorant le paysage sous-marin et les écosystèmes voisins. Ces récifs « **présentent une colonisation nettement moindre que les récifs en béton (40% de moins)** », constate l'Agence.

« *Si la colonisation n'a jamais eu lieu, c'est parce que les pneus usagés sont recouverts d'hydrocarbures et que leur décomposition progressive libère dans l'environnement des métaux lourds toxiques pour les organismes marins* », explique à l'AFP Jacky Bonnemains, porte-parole de l'association écologiste Robin des Bois.

« *Les pneus ne font pas partie du milieu marin!* », lance, comme une évidence, Gérard Véron, du laboratoire des ressources halieutiques de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer), en mentionnant les « *produits toxiques* » qui en émanent.

L'opération de retrait pilote menée dans le sud de la France porte sur quelque 2'500 pneus. Après évaluation, la totalité des pneumatiques pourrait être retirée en 2016, afin de « *restaurer le milieu marin* », selon l'Agence des aires marines protégées, basée à Brest (ouest).

Ils avaient été immergés sur ce site, le plus important en France, afin de développer la production halieutique et soutenir la pêche professionnelle artisanale, en recréant un habitat artificiel dans une zone qui en était dépourvue. A l'époque, les pneus étaient jugés « *non polluants* » et « *totalement inertes* », rappelle l'Agence.

Créer des récifs artificiels s'est toujours fait dans de nombreuses régions du monde, fait valoir l'*Organisation maritime internationale* (OMI). Il y a 3'000 ans, des pierres servant à lester les cages à filet pour la pêche au thon ont ainsi été abandonnées en Méditerranée, s'accumulant et formant avec le temps des sites qui attiraient les poissons.

Afin d'augmenter la ressource, notamment sur la façade méditerranéenne, la France a recyclé à partir de 1968 des matériaux usagés comme des **poteaux électriques, des cages d'escalier en béton, des épaves et ensuite des pneumatiques**.

La France compte 90'000 m³ de récifs artificiels, selon l'Agence des aires marines, largement distancée en la matière par **le Japon, qui reste au premier rang mondial des volumes immergés** avec plus de 20 millions de m³, essentiellement dans un objectif halieutique.

Les **Etats-Unis arrivent en 2ème position** avec plus de 1'000 sites aménagés. En Floride, près de 2 millions de pneus ont été placés en 1972 dans les eaux au large de Fort Lauderdale, sur proposition du géant américain du pneumatique Goodyear.

« *Goodyear avait dit « ça va être utile aux pêcheurs et à la mer »*, se souvient Jacky Bonnemains. « *C'était pour donner à une action volontaire d'abandon de déchets dans l'environnement un verni d'utilité* », estime l'écologiste.

En Floride comme ailleurs, suite aux nombreuses tempêtes et ouragans, **les pneus ont fini par se défaire de leurs liens et sont venus s'échouer sur les plages tout en endommageant les récifs coralliens environnants**.

« *La menace est sérieuse* », juge sur son site internet le département de protection de l'environnement de l'Etat de Floride, qui a procédé à un retrait partiel de pneumatiques entre 2007 et 2010. Il note dans le même temps « *la complexité* » et « *l'ampleur du défi* » pour la protection de l'environnement.

Source : Agence France Presse